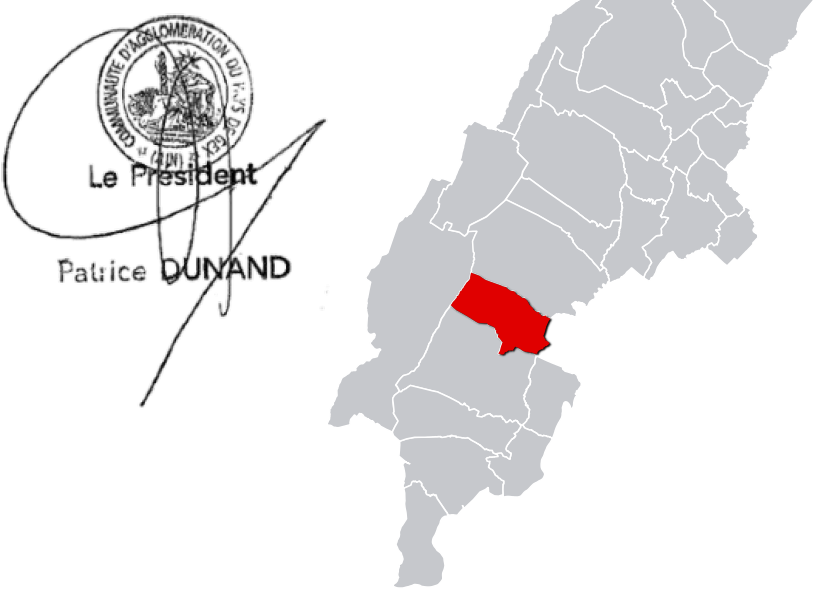


Commune de ST-JEAN-DE-GONVILLE

Règlement graphique - Révision allégée n°3

Vu pour rester annexé à la
délibération du 22 octobre 2025



Echelle : 1/6000 ème

Prescription	Arrêt	Enquête publique	Approbation
27 janvier 2022 25 janvier 2023	10 juillet 2024	28 octobre 2024 au 3 décembre 2024	22 octobre 2025

Document modifié	Modification impaire n°4 approuvée le 15 septembre 2024
Modification n°1 approuvée le 08 juillet 2021	Révision déléguée n°1 approuvée le 5 juillet 2021
Déclaration de projet n°1 approuvée le 09 septembre 2021	
Modification n°2 approuvée le 15 décembre 2021	
Modification impaire n°1 approuvée le 27 janvier 2022	
Modification impaire n°2 approuvée le 26 mai 2022	
Révisions déléguées n°2 et n°4 approuvées le 12 juillet 2023	
Modification n°5 approuvée le 27 mai 2024	
Modification n°4 approuvée le 14 avril 2024	
Révisions déléguées n°5 et n°6 approuvées le 10 juillet 2024	

Zonage

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée
- N : Zone naturelle
- Nc : Zone naturelle de carrière
- Ni : Zone naturelle de loisir
- Np : Zone naturelle protégée
- NpZ : Zone naturelle protégée
- IAUAS : Zone à urbaniser d'activités artisanales
- IAUC : Zone à urbaniser d'activités commerciales
- IAUC : Zone à urbaniser de centralité
- IAUE : Zone à urbaniser d'équipement
- IAUFGI : Zone IAU Femey Genève Innovation
- IAUG : Zone à urbaniser générale dense
- IAU : Zone à urbaniser touristique
- ZAUE : Réserve foncière à urbaniser en équipement
- UAO : Zone urbaine d'activités artisanales
- UAC1 : Zone urbaine d'activités commerciales
- UAC2 : Zone urbaine d'activités commerciales
- UAC3 : Zone urbaine d'activités commerciales
- UACem : Zone urbaine pour les activités du CERN
- UAGem : Zone urbaine d'activités Femey Genève Innovation
- UAm1 : Zone urbaine d'activités mixtes
- UAm2 : Zone urbaine d'activités mixtes
- UAm3 : Zone urbaine d'activités mixtes
- UAm* : Zone urbaine d'activités mixtes "La Combe"
- UAT : Zone urbaine d'activités tertiaires
- UC1 : Zone urbaine de centralité
- UC2 : Zone urbaine de centralité
- UCO : Zone urbaine de centre-ancien
- UCO1 : Zone urbaine de centre-ancien
- UCO2 : Zone urbaine de centre-ancien
- UCO : Zone urbaine de centre-bourg
- UCV : Zone urbaine Centre de Ville
- UCV : Zone urbaine Projet Action Cœur de Ville
- UHF : Zone urbaine d'activités Foyer Desous Nord Ouest
- UHF : Zone urbaine d'activités Foyer Desous Nord Ouest
- UCO2 : Zone urbaine de centralité Sergy Desous Sud Ouest
- UE : Zone d'équipement
- UE : Zone d'équipement
- UG1 : Zone urbaine générale le long des grands axes
- UGO2 : Zone urbaine générale le long des grands axes
- UGO1 : Zone urbaine générale dense
- UGD2 : Zone urbaine générale dense
- UGm1 : Zone urbaine générale de densité moyenne
- UGm2 : Zone urbaine générale de densité moyenne
- UG : Zone urbaine générale à préserver
- UG : Zone urbaine générale à préserver
- UHI : Zone urbaine de hameaux
- UHF : Zone urbaine de hameaux
- UHS : Zone urbaine de hameaux
- UTI : Zone urbaine touristique
- UT2 : Zone urbaine touristique
- UT3 : Zone urbaine touristique

Prescriptions linéaires

- ● Espaces Boisés classés
- Haie
- /// Ripisylve
- Recul de 3m minimum
- Servitude de recul obligatoire
- Règles d'implantation des constructions
- ▲ ▲ Linéaire commercial protégé

Prescriptions surfaciques

- 01 - Epoque bois classé
- 02 - Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales, des risques, d'intérêt général
- 05 - Emplacement réservé
- 05 - Secteur en attente de projet (L151-41 5°)
- 07 - Elément du paysage
- 07 - Rythmique
- 07 - Bâtiment remarquable
- 07 - Pelouse sèche
- 15 - Zone non edificables (L151-19)
- 16 - STECAL
- 16 - Bâtiment susceptible de changer de destination
- 16 - Périmètre d'extension des habitations
- 17 - Secteur de mixité sociale
- 18 - OAP
- 18 - OAP patrimoniale
- 31 - Zone humide
- 99 - Emprise voie ferrée

Prescriptions ponctuelles

-  Arbre isolé
-  Arbre à protéger
-  Calvaire
-  Lavoir public
-  Ligne de bruit
-  Limites cadastrale
-  Bâtiments 2022
-  Surfaces en eau

